PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) DE PAYS TIERS, NON EUROPEEN(NE), NON ALGERIEN(NE)

VOUS ÊTES ENTRÉ(E) EN FRANCE ET VOUS VENEZ D'AVOIR 18 ANS

VOUS DEMANDEZ UNE CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE

«PASSEPORT TALENT FAMILLE»

Liste des pièces à fournir :

- Visa de long séjour portant mention de l'article du Code de l'entrée et du séjour des étrangers (Ceseda) et du droit d'asile relatif au motif du séjour.

- Justificatif d'état civil et de nationalité :
  - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;

- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (pas de copie).

- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre au moment de la remise du titre.

- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (*pas de copie*).

- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

- Carte de séjour du conjoint ou du parent portant la mention « passeport talent ».
- Extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (document correspondant à la situation au moment de la demande) (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour).